

Nord du Sud où, toute proportion gardée, l'on se préoccupe davantage de développer l'économie et de lutter contre la pauvreté. Les gouvernements, que ce soit individuellement ou collectivement, ont encore un long chemin à parcourir avant de s'engager de façon ferme à réduire le stress environnemental et à prendre à cet égard des mesures concrètes.

Le Sommet de la Terre aura toutefois amené les participants à s'entendre sur la nécessité de mettre en place un processus de surveillance des progrès accomplis en ce qui a trait à l'environnement et au développement durable. C'est ainsi que la Commission des Nations Unies sur le développement durable (CNUDD) a été créée officiellement par le Conseil économique et social (CESNU), par l'entremise duquel elle soumet ses recommandations à l'Assemblée générale. Elle compte 53 membres représentant les diverses régions du globe, et son mandat consiste à favoriser la discussion des activités ayant trait au développement durable. Cela dit, il ne faudrait pas trop exagérer le rôle joué par la CNUDD. Dépourvue de tout pouvoir juridique ou financier concernant les activités et les programmes qu'elle examine, elle s'occupe en bonne partie de diffuser l'information et de susciter une volonté politique. On ne saurait y voir un organisme proactif et autonome pouvant prendre des décisions ou élaborer des règlements. Les limites de la CNUDD sont clairement apparues lors de sa première grande réunion, en juin 1993, où les gouvernements n'ont pu s'entendre que sur les modalités d'un rapport volontaire sur les progrès accomplis relativement à la mise en oeuvre d'Action 21, chaque gouvernement devant décider de l'opportunité d'un tel rapport ainsi que des détails à fournir. Le président de la CNUDD, M. Ismail Razali, ambassadeur de la Malaysia, a précisé que cette démarche visait à rassurer certains pays en voie de développement qui auraient pu voir dans la Commission une sorte de chien de garde³. Nous croyons, quant à nous, qu'une commission internationale de surveillance, un «chien de garde», est précisément ce qu'exigent les circonstances actuelles.

Outre la CNUDD, l'Organisation des Nations Unies compte un certain nombre d'institutions s'occupant des divers aspects des questions environnementales et du développement durable. Il s'agit, principalement, du Programme pour le développement (PNUD) et du Programme pour l'environnement (PNUE). La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) est dotée d'un groupe de travail *ad hoc* qui analyse des questions liées au commerce, à l'environnement et au développement. Font également partie du système divers organismes spécialisés. Par exemple, la Banque mondiale et les banques de

³Passage cité dans Jared Blumenfeld, "The United Nations Commission on Sustainable Development," Environment, Volume 36, Numéro 10, décembre 1994, p.3.